

CITADIA

INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

Échelle 16000

DGFiP Cadastre® 01-2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS SUD GÂTINE

Département des Deux-Sèvres

Règlement graphique

Verruyres Sud

Elaboration du PLUI : approuvée le 30/03/2015

Modification simplifiée n°1 : approuvée le 07/03/2016

Modification simplifiée n°2 : approuvée le 07/12/2016

Revisions allégées n°1 à 4 : approuvées le 04/07/2018

Modification simplifiée n°3 : approuvée le 07/05/2019

Modification simplifiée n°4 : approuvée le 23/08/2020

Modification simplifiée n°5 : approuvée le 30/07/2021

Revision allégée n°5 : approuvée le 18/07/2023

Le Président, J-P RIMBEAU

0 100 200 m

Limites communales

Limites des zones

UA

Nom de zones

Petit patrimoine à protéger

Bâtiment remarquable à protéger

Arbre remarquable à protéger

Haies à protéger

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Bande tampon de 10m de part et d'autre des cours d'eau : les constructions et installations nouvelles y sont interdites

Bande tampon de 35m de part et d'autre des cours d'eau au sein des zones A

Boisements à protéger

Espace Boisé Classé

Bâtiment agricole qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peut faire l'objet d'un changement de destination

Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement réservé

Secteur situé au sein des marges de recul le long de la route classée en grande circulation

Secteur situé au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été dictées

Zone non aedificandi

Informations

Site archéologique

Site archéologique

Zone humide

Cours d'eau

1AUh

Secteur à vocation principale d'habitat au sein duquel les nouvelles constructions doivent être raccordées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe dans les conditions et selon les modalités définies par le gestionnaire du réseau

1AUhb

Secteur au sein duquel les nouvelles constructions doivent être assainies par un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la législation en vigueur

1AULc

Secteur à vocation de tourisme et d'hébergements qui y sont associés (camping, village vacances, gîtes...)

1AULx

Secteur à vocation d'activités (industrie, artisanat, bureau, commerce)

2AUh

Secteur à vocation principale d'habitat

A

Zone agricole

Ah1

Secteur de zone A qui permet une évolution limitée de l'urbanisation, par comblement de dents creues et évolution du bâti existant

Ah2

Secteur de zone A qui permet seulement une évolution limitée du bâti existant

Ap

Secteurs voués à l'agriculture mais protégés du fait de la présence de sensibilités environnementales et paysagères particulières

N

Zone naturelle

Nc

Secteur N qui caractérise les espaces réservés aux carrières à ciel ouvert

NL

Secteur de zone N qui caractérise les espaces naturels à vocation de loisirs et de tourisme

NLC

Secteur réservé à différentes formes d'hébergement touristique (camping, caravanage, village vacances, gîtes) et aux équipements liés et nécessaires à leur fonctionnement

UA

Zone qui caractérise le tissu urbain périurbain des bourgs ainsi que les villages qui peuvent être confortés par le comblement de dents creues. Elle correspond à une urbanisation ancienne plus diffuse ou à une urbanisation plus récente

UB

Zone qui caractérise le tissu urbain périurbain des bourgs ainsi que les villages qui peuvent être confortés par le comblement de dents creues. Elle correspond à une urbanisation ancienne plus diffuse ou à une urbanisation plus récente

UE

Zone qui caractérise en espace constitué de constructions, installations ou occupation du sol affectée à des équipements publics, activités sportives et de loisirs, sanitaires, culturelles et sociales, ou à des équipements d'intérêt général

UX

Zone qui constitue un tissu d'activités industrielles, artisanales, tertiaires et commerciales

N°	Commune	Désignation de l'emplacement réservé	Surface (ca.m²)	Bénéficiaire
1	Les Groisiers	Extension cimetière	320	Commune
2	La Boissière en Gâtine	Création d'acacs	121	Commune
3	St-Martin-la-Lande	Création d'acacs	648	Commune
4	St-Marc-la-Lande	Création d'acacs	908	Commune
5	St-Pardoux	Création d'acacs	145	Commune
6	St-Pardoux	Extension zone d'équipements	21 571	Commune
7	St-Pardoux	Liaison douce	1 635	Commune
8	St-Pardoux	Liaison douce	1 179	Commune
9	St-Pardoux	Aménagement de carrefour	336	Commune
10	Soutiers	Création de voie	291	Commune
11	Soutiers	Création de voie	854	Commune
12	Beaulieu-sous-Parthenay	Création de voie (gestion de l'eau)	2 165	Commune
13	Beaulieu-sous-Parthenay	Création de voie	1 471	Commune
14	Beaulieu-sous-Parthenay	Liaison douce	1 766	Commune
15	Beaulieu-sous-Parthenay	Liaison douce	786	Commune
16	Beaulieu-sous-Parthenay	Liaison douce	786	Commune
17	Beaulieu-sous-Parthenay	Liaison douce	786	Commune
18	Beaulieu-sous-Parthenay	Création de voie	2 153	Commune
19	Beaulieu-sous-Parthenay	Création de voie	611	Commune
20	Beaulieu-sous-Parthenay	Liaison douce	3 646	Commune
21	St-Lin	Extension cimetière	1 925	Commune
22	Clavé	Liaison douce	92	Commune
23	Clavé	Création de voie	145	Commune
24	St-Georges-de-Nez	Liaison douce/réseaux	598	Commune
25	St-Georges-de-Nez	Extension cimetière	8 062	Commune
26	Maîtres-en-Gâtine	Création d'une continuité de voirie	371	Commune
27	Maîtres-en-Gâtine	Création d'une continuité de voirie	920	Commune
28	Maîtres-en-Gâtine	Création d'un chemin piétonnier	130	Commune
29	Maîtres-en-Gâtine	Création d'une continuité de voirie	882	Commune
30	Vouhâ	Création d'un chemin de randonnée	1 410	Commune
31	Vouhâ	Création d'un chemin de randonnée	3 837	Commune
32	Vouhâ	Création d'un chemin de randonnée	2 620	Commune
33	Vouhâ	Création d'un chemin de randonnée	2 239	Commune
34	Vouhâ	Création d'un chemin de randonnée	2 947	Commune